

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 24 mai 2018 -

Etaient présents :

Mme DURRANS, Mme OLLIER, M. BALLESTA, Mme DUFEAL, M. LE BOURDONNEC, Mme MALTONE, M. PEROT, Mme PORTES, M. PUGET, Mme RACHMUHL, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme RAHOU, M. BARTHE, M. BOULARD, Mme BOUZOU, Mme CHINARRO, Mme FAIVRE, Mme GAURY-SIROY, Mme LE BELLEGO, M. PHOLIEN, M. PUISSET, M. SABATIER, M. WEST, M. IUGMANN, Mme THIEBAULT.

Etaient représentés :

M. FRÖHLICH, M. ORTEL, Mme LEBRAUD, Mme DUBO, M. LALUQUE, Mme NAZICAL.

Etaient invités :

Mme CAILLOT, Mme CARRIBON, Mme CAUSA, Mme MIRAS, Mme PELLEGRINI, M. PIALOUX, M. VALAT.

M. Ballesta ouvre la séance à 9H15.

I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 AVRIL 2018

En l'absence de remarques, M. Ballesta propose de passer au vote du procès-verbal.

Résultat du vote :

Votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32

👉 **La CFVU adopte le procès-verbal de la séance du 5 avril 2018.**

II/ POINT D'INFORMATION PARCOURSUP

M. Ballesta indique que les résultats d'admission ont été publiés sur la plateforme Parcoursup le 22/05 à 18h00. Les candidats disposent de 7 jours pour valider ou renoncer aux propositions faites par les établissements. Il rappelle que la capacité d'accueil de l'établissement est de 5 162 places et que 11 486 étudiants ont été appelés.

Le traitement des candidatures a été réalisé pour chaque formation en fonction du taux de pression, c'est-à-dire le rapport entre le nombre de candidatures et la capacité d'accueil. Les formations ont ainsi été classées en 4 catégories :

- Les filières en tension faible ou modérée (ex : géographie et aménagement, philosophie, ...) : pour lesquelles une proposition d'admission définitive a été faite à l'ensemble des candidats au 22/05,
- Les filières en tension importante (ex : espagnol, anglais) : pour lesquelles une proposition d'admission a été faite à tous les candidats de l'académie de Bordeaux.
Cas particulier de la Licence LEA anglais-espagnol pour laquelle tous les candidats du secteur jusqu'au rang 1500 ont été appelés.
- Filières anciennement contingentées (artistiques, information-communication, ...) : ordonnancement des candidatures sur critères définis par les commissions.
- Filières sélectives (double diplômes) : ordonnancement des candidatures sur critères définis par les commissions.

Pour ce qui concerne les aménagements, tous les parcours de LEA se sont engagés comme ils le faisaient déjà ainsi que les arts plastiques, la licence d'arabe et celle de sciences du langage. Pour la mise en œuvre de ces dispositifs, l'établissement devrait percevoir la somme de 432 000 € pour l'année 2019.

M. West demande les modalités d'identification des candidats qui se verront proposer un dispositif de remédiation.

Il souhaite également connaître le nombre de candidats refusés dans les filières en tension et savoir si les candidats « en attente » connaissent leur rang de classement.

M. Ballesta évoque les quotas géographiques qui visent à privilégier les candidats de l'académie de Bordeaux.

Il précise que les candidats à une formation en tension importante ont été classés d'après deux critères : un critère géographique puis un critère pédagogique (notes en langue vivante). Le traitement de ces dossiers s'est fait de manière automatisée.

Pour la remédiation, seule la licence sciences du langage a défini des critères pour la délivrance d'un « oui si » aux candidats. Les autres formations organiseront comme aujourd'hui des tests de positionnement lors de la semaine de rentrée. Les étudiants concernés se verront donc proposer des aménagements sous forme de présentiel enrichi en méthodologie, en langue et en français.

Mme Rahou rappelle que les candidats hors académie bénéficiant de la même formation dans leur région ne sont pas de refusés mais placés en attente et qu'ils sont informés de leur positionnement sur la liste d'attente.

M. Valat signale que la donnée d'appel est un outil d'ajustement des flux et évolue quotidiennement en fonction du taux de remplissage des formations.

M. Pérot demande si les propositions et les rangs de classement des candidats évoluent de manière instantanée.

M. Ballesta répond que les propositions des établissements sont communiquées aux candidats chaque matin à 7h, et ce afin de ne pas perturber les cours. De plus, une suspension des propositions d'admission est prévue pendant la durée des épreuves écrites du baccalauréat.

M. Iugmann souligne le caractère anxiogène de ce nouveau système pour les lycéens. Le classement des vœux par ABP permettrait un placement plus rapide des candidats du fait de l'ordonnancement des vœux, (actuellement, environ 50% de candidats sans réponse positive).

Mme Miras répond que le système APB comprenait cependant 3 phases d'admission pour le placement des candidats.
Elle regrette que le rang de classement des vœux « en attente » évolue quant à lui toute la journée.

Mme Duféal demande un tableau récapitulatif des critères de classement pour les filières contingentées.

M. Valat indique que l'algorithme national de Parcoursup a fait l'objet d'une publication. En revanche, la loi dispose que les décisions des commissions bénéficient de la protection du secret des délibérations et qu'elles n'ont pas à être publiées (Article L612-3 du code de l'éducation).
Cependant, les candidats, s'ils en font la demande, ont la possibilité d'obtenir la communication des informations relatives aux critères et modalités d'examen de leurs candidatures ainsi que des motifs pédagogiques qui justifient la décision prise.

M. Ballesta ajoute que les critères ont été retenus sur la base du cadrage voté en CFVU le 15 janvier 2018.
Il signale que la commission rectorale d'accès à l'enseignement supérieur mise en place vendredi dernier se réunira régulièrement pour traiter les demandes des candidats sans affectations (au 23/05/18 : 1 100 candidats). Dans un second temps, cette commission étudiera les cas des candidats placés en attente.

M. Puisset demande quelles sont les solutions envisagées pour les candidats n'ayant reçu que des réponses négatives.

M. Ballesta fait état de places vacantes en BTS et dans les filières universitaires sans tension.
Il signale que sur les 37 108 candidats résidant dans l'académie, 78 % sont des lycéens et 12,5% sont des étudiants en réorientation.
Le classement des filières les plus demandées dans l'académie sont : droit (8 500 candidats), PACES, éco-gestion, santé, psychologie (taux de pression : 1 place/24 candidatures), LEA (6 263 candidatures), SVT, AES, LLCER (4 431 candidatures), information et communication (2 825 candidatures) et sociologie.

III/DÉSIGNATION DES ÉLUS ÉTUDIANTS DE LA CFVU SIÉGEANT A LA COMMISSION DE CÉSURE

Point reporté à la CFVU du mois de juin après l'élection du VP étudiant.

IV/ DEMANDE D'AGRÉMENT AU TITRE DE L'ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE

M. Hauquin présente la demande d'agrément au titre de l'engagement de service civique.
La demande d'agrément est déposée auprès de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).
Le service civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.
Il permet de s'engager sans condition de diplôme dans une mission d'intérêt général au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité, ... dans 9 domaines d'action : solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, aide humanitaire.

Pour le recrutement, le choix se tournera préférentiellement vers des jeunes en situation d'échec au niveau des études mais également vers des candidats en fin de cycle qui souhaitent vivre une expérience professionnelle ou effectuer une année de césure avant d'entamer un nouveau cycle.

Les missions qui seront confiées à ces jeunes doivent être différentes et complémentaires de celles menées par les salariés de l'établissement. Les missions transversales qui leur seront confiés concernent l'accès à l'université (étudiants ambassadeurs), la solidarité (accueil en période de pré-rentrée), la santé (prévention), la culture (information, participation à la mise en place d'événements culturels), la vie associative, la vie sportive, la citoyenneté, la promotion du patrimoine et de l'environnement.

L'UBM proposera à ces jeunes des modules nécessaires à leur prise de fonction dans l'établissement, des formations qui leur permettront de valider une ou plusieurs certifications et la reconnaissance des compétences acquises pendant leur année de service civique dans un portefeuille de compétences. Enfin, des tuteurs accompagneront ces jeunes tout au long de leur mission d'une durée de 8 mois.

Mme Rahou demande quels profils auront les tuteurs qui accompagneront ces jeunes.

M. Pialoux signale qu'ils seront accueillis et suivis par La DOSIP (direction orientation stage et insertion professionnelle) et la DIVU (direction vivre à l'Université). Des tuteurs en lien avec les missions proposées seront nommés dans les services concernés.

M. Boulard s'interroge sur le profil des recrutés et l'ouverture de ces missions à des jeunes en dehors du système universitaire.

Il signale l'absence, sur le volet monde associatif, d'une formation sur le fonctionnement du monde associatif au sein de l'université.

Il demande enfin comment seront rétribués ces jeunes en service civique.

M. Hauquin répond que l'oubli de ce profil dans le rappel des modalités de recrutement et d'accueil sera corrigé.

Il précise que les jeunes en service civique sont gratifiés via l'agence de service civique à hauteur de 472,97€ net/mois. La charge de l'établissement porte sur le passage de la visite médicale avant l'entrée en fonction et les frais de déplacement et de repas (107,58€/mois).

Mme Maltone demande si les formations de l'établissement peuvent demander à recevoir des services civiques.

M. Hauquin rappelle que la nature de la mission doit entrer dans le cadre défini et ne doit en aucun cas se substituer à une activité quotidienne et régaliennne de l'établissement.

Mme Duféal souhaite savoir si une place est réservée aux jeunes en situation de handicap dans le cadre des missions proposées.

M. Hauquin fait état de la signature au niveau de l'établissement d'une convention avec le fond d'insertion pour les personnels handicapés de la fonction publique (FIPHFP). Dans ce cadre, il est prévu de réserver chaque année une à deux places pour des jeunes en situation de handicap.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32

➤ La CFVU valide la demande d'agrément de l'UBM au titre de l'engagement de service civique.

M. Ballesta rappelle que l'université a accueilli cette année quatre services civiques dans le cadre de l'accord de partenariat « Les Volontaires des Universités (VDU) » signé avec l'Afev¹. Leur mission consistait en l'accompagnement à la réussite des étudiants de L1

M. Hauquin fait le bilan de l'action de ces services civiques.

Il rappelle que l'Afev a pour objet le développement de l'esprit citoyen entre étudiants et jeunes de quartiers défavorisés cités dans la politique de la ville.

La signature de la convention avec cet organisme a permis de recruter quatre étudiants de notre université. Leur mission comportait deux dimensions :

- Un accompagnement méthodologique des étudiants de L1 en LLCER arabe, russe, philosophie et histoire de l'art via une action de groupe (organisation de groupes de travail et d'échanges entre étudiants pour confronter leurs difficultés méthodologiques).

Le bilan est mitigé. L'accompagnement mené au 1^{er} semestre est plutôt positif notamment en LLCER. Le dispositif connaît néanmoins une faiblesse relativement à la réussite au 2nd semestre.

Il fait également état d'un manque de concertation entre ces étudiants et les associations de filières.

Si ce dispositif est maintenu, l'action sera organisée uniquement au 1^{er} semestre.

- Le développement de l'engagement citoyen dans la vie étudiante : ouverture d'une buvette, sensibilisation et information sur les événements culturels de l'établissement, organisation d'enquêtes informelles sur les projets d'amélioration de la vie de campus (Campus en commun, la Maison et demie, ...)

M. Ballesta indique que ces actions ont été ciblées vers des formations qui enregistrent des taux de réussites faibles.

Il demande aux élus étudiants si certains d'entre eux ont été au contact de ces services civiques.

Mme Faivre répond l'engouement de ce projet pour les associations qui ont pu bénéficier de l'aide de ces services civiques. Elle souhaite que ce dispositif soit étendu à d'autres associations.

M. Hauquin évoque une phase de discussion avec l'Afev afin de réorienter leur intervention dans les quartiers sensibles dans lesquels nous manquons de relais.

L'objectif est bien entendu d'élargir ces projets à toutes les disciplines et associations de l'université.

¹ Association de la Fondation Étudiante pour la Ville

V/ CRÉATION DU "ENSEIGNER DES DISCIPLINES EN LANGUES ÉTRANGÈRES" (EDiLE)

Mme Causa présente le Diplôme Universitaire « Enseigner des Disciplines En Langues Étrangères (EDiLE) ».

Ce diplôme répond à un manque car les enseignants de disciplines non linguistiques (DNL) n'ont pas de formation *ad hoc* (langue + discipline). Elle s'adresse donc aux (futurs) enseignants de disciplines scolaires ayant comme projet professionnel d'enseigner dans un pays étranger leur discipline en français.

Le diplôme vise les objectifs et compétences suivants :

- Une amélioration des compétences linguistiques : une réflexion sur les particularités linguistico-discursives propres à la matière enseignée et à la transmission de celle-ci,
- Une amélioration des compétences didactiques : la formation vise la mise en place de pratiques pédagogiques visant l'interdisciplinarité, la pédagogie de projet et, par conséquent, l'articulation entre langue étrangère et DNL dans une optique d'intégration langue(s)/disciplines,
- Une amélioration des compétences méthodologiques.

La formation est organisée entièrement à distance et s'adresse prioritairement à un public de formation continue. Le DU comprend 4 modules autonomes et cumulables de 30 heures. La délivrance du DU intervient après la validation des 4 modules. Le montant des droits d'inscription est fixé à 450 € par module.

Le seuil d'ouverture est de 12 stagiaires minimum par module.

Mme Pellegrini évoque les partenariats envisagés dans le cadre de ce dispositif. Tout d'abord, le CIEP² en charge de la promotion du dispositif, qui ajouterait ce DU au catalogue de ses formations. Un rendez-vous avec l'Institut Français de Paris est également prévu la semaine prochaine afin d'obtenir une subvention qui permettrait une diminution des droits d'inscription.

M. Boulard demande si un partenariat avec l'OIF³ ou l'Alliance Française est envisageable.

Mme Pellegrini répond que ce dispositif ne fait pas parti du plan d'action prioritaire de l'OIF. Cependant, elle prévient avoir sollicité l'AUF⁴, demande restée à ce jour sans réponse.

Mme Duféal demande si un enseignant chercheur envisageant d'enseigner sa discipline en langue étrangère pourrait suivre ce DU.

Mme Pellegrini répond que ce dispositif vise des enseignants de discipline non linguistique qui partiraient enseigner à l'étranger.

Mme Le Bellego demande si cette formation a vocation à évoluer en présentiel.

² Centre International d'Etudes Pédagogiques

³ Organisation internationale de la Francophonie

⁴ Agence universitaire de la Francophonie

Mme Pellegrini répond que cette formation est envisagée à distance parce que c'est un dispositif de formation continue qui cible des enseignants déjà en poste en France et à l'étranger.

Mme Causa signale le caractère innovant de cette formation, que notre université est à l'heure actuelle la seule à proposer.

M. Ballesta évoque le grand intérêt de l'inscription modulaire pour l'attractivité de cette formation.

Mme Pellegrini précise que cette formation se déroulera selon l'année universitaire en deux semestres (2 modules/semestre).

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32

➡ ***La CFVU valide la création du DU "Enseigner des Disciplines En Langues Etrangères (EDiLE).***

VI/ RENOUELEMENT DU LATIN ET GREC

Point reporté à la CFVU du mois de juin.

VII/ CONVENTIONS DE FORMATION

M. Valat présente l'accord de double diplôme **de Master recherche UBM/UAM (Universidad Autónoma de Madrid) Musicologie, parcours « Musique et Culture » / Máster Universitario en « Estudios Artísticos, Literarios y de la Cultura »**

Ce double diplôme se caractérise par son approche transdisciplinaire et sa dimension fortement culturelle.

L'effectif attendu dans le cadre du programme de partenariat est de 10 étudiants, 5 pour chaque établissement. La mobilité est réalisée sur l'année de M2, le 1^{er} semestre à l'UBM et le 2nd à l'UAM. La rédaction du mémoire (en M2) comporte un résumé dans la langue du partenaire ; elle relève de la responsabilité des enseignants-chercheurs de l'université d'origine mais la soutenance se fait devant un jury mixte, dans les deux langues.

A l'issue du programme, les lauréats se verront délivrer le master des 2 établissements.

En l'absence de compensation dans le cadre du master de l'UAM, les étudiants devront valider l'intégralité des UE par capitalisation pour obtenir le double diplôme. L'étudiant ayant obtenu son master par compensation se verra délivrer uniquement le master de l'UBM.

Mme Rahou s'interroge sur l'introduction d'une exception dans le cadre de cette convention. Les étudiants de l'UAM seront inscrits en M1 sans être titulaires d'une licence.

Elle rappelle que les étudiants qui postulent sur titres étrangers par Campus France en M1 doivent être titulaire d'une licence. Selon les pays la licence peut être organisée en 4 ou 5 ans.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	32
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Abstention	5

➔ **La CFVU adopte la convention de double diplôme entre l'UBM et l'université autonome de Madrid.**

M. Valat signale que la **convention de partenariat entre l'UBM, le musée national et le domaine du château de Pau** est reportée à la CFVU du mois de juin.

VIII/ COMPLÉMENT D'INFORMATION SUR LA CAMPAGNE DE RECRUTEMENT MASTER 2017/2018

Mme Caillot présente le bilan de la campagne de recrutement de master 2017/2018.

Les formations de Master 1 ont été classées en 3 catégories, selon leur taux de pression (nb de dossiers traités / capacité d'accueil).

Deux autres indicateurs complémentaires ont été également calculés :

- Taux de remplissage (nb d'inscrits / capacité d'accueil)
- Taux de sélection (nb de candidatures retenues / nb de candidatures).

Pour les formations ayant un taux de pression faible, inférieur à 100%, les inscriptions ont été inférieures à la capacité d'accueil.

Pour les formations ayant un taux de pression modéré (entre 100% et 300%), le taux de remplissage est quasiment toujours inférieur à 100%. L'absence d'ouverture de liste complémentaire dans certaines formations n'a pas toujours permis d'atteindre les capacités d'accueil.

Pour les formations ayant un taux de pression élevé (plus de 300%), le nombre de candidatures traitées est au moins 3 fois supérieur à la capacité d'accueil. Malgré tout, les inscriptions n'atteignent pas systématiquement la capacité d'accueil (ex : cinéma et audiovisuel, humanités numériques).

L'harmonisation des calendriers de master devrait permettre une meilleure régulation des flux d'inscrits.

Afin de préparer au mieux la rentrée, une vigilance sera portée sur les masters ayant un faible nombre de candidatures.

M. Ballesta souligne l'importance du respect des capacités d'accueil votées en conseil et l'utilisation de la liste complémentaire.

Mme Faivre demande pourquoi certaines formations n'ont pas ouvert de liste complémentaire.

M. Ballesta parle d'un manque d'expérience des masters à orientation recherche face à ce nouveau mode de recrutement.

M. Arcelin évoque les difficultés des composantes à maîtriser les désistements des étudiants en liste complémentaire en septembre dans les filières à forte tension.

Mme Caillot répond que l'inscription des étudiants en liste principale au plus tard le 23 juillet devrait faciliter le calendrier d'appel à la liste complémentaire.

M. Arcelin estime cette disposition insuffisante, il fait état d'étudiants admis sous condition en attente de leur attestation de réussite (ERASMUS, soutenance en septembre, ...) qui occupent des places jusqu'à l'obtention ou non de ces justificatifs. Lorsque les places se libèrent, les étudiants de la liste complémentaire ont souvent opté pour une autre formation. Seule une harmonisation des résultats au niveau national permettrait de pallier cette situation.

Mme Le Bellego demande à qui appartient le choix d'ouverture de la liste complémentaire.

M. Ballesta parle d'un outil de gestion interne mis en place par les responsables de formation en collaboration avec le responsable administratif de l'UFR.

M. Puget demande s'il est désormais obligatoire d'avoir une liste complémentaire pour tous les masters et la date butoir d'utilisation de cette liste.

M. Valat signale qu'une note a été élaborée à l'attention des responsables de formation en ce sens. Cet outil est indispensable à la gestion de nos flux d'inscrits.

Mme Miras ajoute que cette liste complémentaire sera valable jusqu'à la fin de la campagne d'inscriptions fixée au 14 septembre.

Depuis cette année, une fonctionnalité d'Apoflux de confirmation/renonciation est mis en place par l'ensemble des formations de master. L'étudiant qui ne répond pas à la demande de confirmation sera considéré comme démissionnaire ; le gestionnaire de la formation pourra alors faire appel à la liste complémentaire.

M. Boulard demande si une harmonisation de publication des résultats Apoflux entre les formations est envisagée.

M. Arcelin signale que chaque formation a une date spécifique de confirmation, fixée à huit jours après la publication des résultats. La date de dernière publication des résultats est fixée au 04/07.

Mme Caillot évoque une incertitude face au calendrier national notamment pour les universités ayant connu un blocage cette année.

IX/ RETOUR D'EXPÉRIENCE : CARTOGRAPHIE PARTICIPATIVE AVEC OPENSTREETMAP (OSM) SUR LE CAMPUS BORDEAUX MONTAIGNE

Mme Duféal informe la CFVU du retour d'expérience de cartographie participative menée sur le site de l'UBM les :

- 13 octobre 2016 (cartopartie ouverte aux étudiants de master)
- 18 mai 2017 (cartopartie ouverte à tous les étudiants et personnels de l'université)
- 12 octobre 2017 (cartopartie ouverte à tous les étudiants et personnels de l'université)

Il s'agit d'une démarche contributive et bénévole consistant à enrichir une base de données d'informations relatives au campus : accessibilité, amphithéâtres, bibliothèques, mobilier extérieur, lieux de restauration, parking, défibrillateurs, ...

Dans le cadre des 3 journées Educ'OSM organisées les 28, 29 et 31 mai, des cartoparties sont prévues avec des élèves des CM1 de Floirac, CM2 de Mérignac, deux classes de 6^{ème} et 4^{ème} du collège Gérard Philippe de Pessac.

Ces cartoparties s'inscrivent dans le projet OSM⁵ créé en 2004 à Londres par Steve Coast à l'University College de Londres.

En août 2006, la Fondation OpenStreetMap a été créée pour soutenir le projet

À la suite du séisme de 2010 à Haïti, des efforts particuliers ont été déployés par les contributeurs d'OSM pour fournir des données géographiques précises et récentes pour les organisations humanitaires.

En novembre 2011, une association de loi 1901 OpenStreetMap France a été créée dans le but de promouvoir et soutenir le projet OSM en France.

Elle organise chaque année une rencontre des utilisateurs et contributeurs francophones.

Selon les données démographiques, la communauté française est la 3^{ème} communauté contributrice mondiale (1^{ère} Etats-Unis, 2^{ème} Allemagne).

En 2018, 4 000 000 d'utilisateurs sont recensés dans le monde.

Du 1er au 3 juin, le campus de l'Université Bordeaux Montaigne accueillera les 6^{ème} rencontres nationales.

M. Ballesta demande si le nouveau mobilier urbain acquis après délibération de la CFVU sera géolocalisé lors de ce nouvel arpentage. Il demande également si les restaurants universitaires sont indiqués.

Mme Duféal répond qu'il sera géolocalisé lors de la prochaine cartopartie avec les collégiens. Les points de restauration du campus sont eux en cours de localisation.

M. Ballesta demande si les associations étudiantes ont été impliquées dans ce projet.

Mme Faivre évoque un projet de cartographie des locaux associatifs de l'université visant à permettre aux nouveaux étudiants de repérer les locaux. Ainsi, six étudiants issus d'associations de l'UBM participeront à la prochaine cartopartie. Les informations collectées sur OSM seront relayées sur les différents supports de communication et notamment dans l'annuaire des associations.

M. Ballesta signale l'importance de diffuser cette information aux néo bacheliers au moment des journées de rentrée.

Mme Duféal signale le projet de création d'une application Bordeaux Montaigne qui inclurait la carte OSM du campus.

X/ QUESTIONS DIVERSES

Mme Faivre fait état d'une recrudescence de vols (caisses, coffre-fort) dans les locaux associatifs mais également dans les bureaux des personnels enseignants et administratifs les trois dernières semaines.

M. Ballesta signale avoir été alerté de cette situation par le DGS et la VP CA en charge de ce dossier. Les vols constatés ont été effectués grâce à des pass dérobés ou égarés. Une étude de coût concernant le changement des serrures des locaux est actuellement menée par les acteurs en charge de ce dossier.

M. Boulard pense qu'une ouverture des locaux par serrure à badge pourrait être une réponse à ces problèmes.

Mme Carribon lance un appel à candidature pour la désignation d'un élu enseignant au sein de la commission césure.

⁵ OpenStreetMap

M. Ballesta signale l'organisation d'un bureau CFVU le 30 mai prochain.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 12H.

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET